



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/06/2023

DELIBERATION

n° CA 2023- 65

relative à la désignation des vice-présidents de l'Université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 9 et 27 des statuts annexés,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2023 relative à l'élection du président de l'Université de Toulouse Capitole ;

Vu la proposition du président de l'Université Toulouse Capitole,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Sur proposition du président de l'Université, sont désignés vice-présidents :

- Madame Estelle Gallant en qualité de vice-présidente déléguée aux relations européennes et internationales,

Présents ou représentés : 27

Voix favorables : 27

Voix défavorables : 0

Abstentions : 0

- Madame Marion Fortin en qualité de vice-présidente déléguée aux Alliances européennes – ENGAGE-EU,

Présents ou représentés : 27

Voix favorables : 27

Voix défavorables : 0

Abstentions : 0

- Monsieur Stéphane Sanchez en qualité de vice-président délégué aux ressources humaines

Présents ou représentés : 27

Voix favorables : 26

Voix défavorables : 1

Abstentions : 0

- Madame Catherine Casamatta en qualité de vice-présidente déléguée aux finances,

Présents ou représentés : 27

Voix favorables : 26

Voix défavorables : 1

Abstentions : 0

- Monsieur Jean-François Giacuzzo, en qualité de vice-président délégué au patrimoine

Présents ou représentés : 27

Voix favorables : 27

Voix défavorables : 0

Abstentions : 0

- Monsieur Frédéric Amblard, en qualité de vice-président délégué au Numérique

Présents ou représentés : 27

Voix favorables : 27

Voix défavorables : 0

Abstentions : 0

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

